



Rapport de gestion

*Pour la période de neuf mois terminée le
30 septembre 2009*

CORPORATION MINIÈRE OSISKO

RAPPORT DE GESTION

Introduction

Ce rapport de gestion, préparé par la direction de Corporation Minière Osisko (« Osisko » ou la « Société »), présente une analyse des résultats consolidés d'exploitation et de la situation financière de la Société pour la période terminée le 30 septembre 2009. Ce rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de la Société pour la période terminée le 30 septembre 2009 ainsi que les états financiers consolidés vérifiés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008. Les états financiers consolidés ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Le dollar canadien est la monnaie de présentation de la Société. L'information présentée dans ce rapport est en date du 5 novembre 2009.

Énoncés prospectifs

Certains énoncés de ce document, qui ne sont pas appuyés par des faits historiques, sont d'ordre prospectif, ce qui signifie qu'ils comportent des risques, des incertitudes et des éléments qui pourraient faire en sorte que les futurs résultats diffèrent des résultats prédits ou sous-entendus par ces mêmes énoncés prospectifs. Il existe de nombreux facteurs qui pourraient causer une telle disparité, notamment la volatilité et la sensibilité aux prix du marché des métaux, des fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt, des situations géologiques imprévues dues à des données géologiques erronées, des risques environnementaux incluant des réglementations environnementales plus sévères, des conditions imprévues qui sont défavorables à l'extraction minière, des situations politiques défavorables, la capacité à relocaliser une partie des résidents de Malartic et des changements de réglementation et de politiques gouvernementales. Même si la Société croit que les hypothèses inhérentes aux énoncés prospectifs sont raisonnables, il est fortement recommandé de ne pas accorder une confiance excessive à ces énoncés, qui ne sont valables qu'au moment de la rédaction de ce document.

Faits saillants du troisième trimestre

- Obtention des autorisations gouvernementales pour la réalisation du projet Canadian Malartic;
- Début des travaux de construction du Projet le 27 août 2009;
- Importants progrès dans le cadre du programme de relocalisation;
- Clôture d'un financement par capitaux propres de 149,5 millions de dollars;
- Négociations fructueuses menant à deux importantes ententes de financement par emprunt pour un total de 225 millions de dollars;
- Résultats positifs sur le programme d'exploration dans la région de Malartic;
- Signature d'ententes d'exploration pour de nouveaux projets aurifères;
- Dépenses de 73,6 millions de dollars au cours du trimestre sur le projet Canadian Malartic.

Affaires de la Société et sommaire des activités

Osisko, constituée en vertu de la Loi canadienne sur les Sociétés par actions, se spécialise dans l'acquisition, l'exploration et le développement de propriétés aurifères dans le but de devenir un producteur aurifère intermédiaire. Les activités de la Société sont présentement concentrées sous la bannière de son projet Canadian Malartic situé dans le nord du Québec, Canada. La Société détient 230 km² de terrain dans la zone aurifère prolifique située dans la région de Malartic-Cadillac. Le Québec est reconnu comme l'un des endroits les plus avantageux au monde pour exercer des activités dans le secteur minier, compte tenu de l'appui du gouvernement à l'industrie, du régime fiscal, de la stabilité politique, des infrastructures en énergie électrique et de la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée. Le projet Canadian Malartic (le « Projet ») est facilement accessible, étant situé près de la route 117, et est également desservi par un réseau ferroviaire. La grande région de Malartic a produit quelque 8,7 millions d'onces d'or au cours de la période entre 1935 et 1983.

Projet Canadian Malartic

Le 25 novembre 2008, la Société a déposé une étude de faisabilité (« étude ») positive pour son projet Canadian Malartic, détenu à 100 % par la Société et situé à Malartic, Québec. L'étude a été compilée par BBA Inc., avec la collaboration de MICON International Limited, G Mining Services, Genivar, Golder Associates et le groupe technique d'Osisko.

L'étude inclut la conception et l'optimisation d'une fosse à ciel ouvert basée sur un prix de l'or de 775 \$ US l'once (scénario de base), permettant ainsi d'établir des réserves minérales prouvées et probables estimées à 6,28 millions d'onces d'or (183,3 millions de tonnes à une teneur de 1,07 g/t Au avec un seuil de coupure de 0,36 g/t Au).

Les points saillants de l'étude sont résumés dans le tableau ci-dessous (montants en dollars US) :

Réserves d'or prouvées et probables (oz)	6 283 000
Estimation de la quantité nette d'or récupérée (oz)	5 397 000
Production d'or annuelle moyenne (oz)	591 000
Production d'argent annuelle moyenne (oz)	754 000
Coût comptant d'exploitation par once	
- Avant redevances	320 \$
- Après redevances, net des revenus provenant des ventes de l'argent	319 \$
Investissement total (CAPEX)	789 M \$
CAPEX par once récupérée	146 \$
Investissement en immobilisations de maintien	95 M \$
Coûts de fermeture	45 M \$
Durée de vie de la mine	10 ans

Le programme initial d'investissement en immobilisations s'élève à 789 millions de dollars US et est résumé dans le tableau ci-dessous (montants canadiens convertis au taux de 1,18) :

	M \$ US	M \$ CA
Exploitation minière – Équipement	100,1	118,1
Exploitation minière – Pré-production	36,6	43,2
- Total	136,7	161,3
Usine de traitement du minerai	348,0	410,6
Gestion des résidus et de l'eau	15,3	18,1
Électricité et communications	19,5	23,0
Bâtiments administratifs et infrastructures	29,7	35,0
Développement de la communauté et programme de relocalisation	87,0	102,7
Frais indirects	72,7	85,8
Administration	14,5	17,1
Sous-total	723,4	853,6
Contingence	65,6	77,4
Total	789,0	931,0

Au cours de la période de pré-production, la Société prévoit extraire 6 382 000 tonnes de minerai et 18 675 000 tonnes de stérile pour un coût total de 36,6 millions de dollars US. La production commerciale devrait débuter au cours du deuxième trimestre de 2011.

L'usine a été conçue selon un procédé conventionnel de cyanuration et récupération de l'or par charbon activé (« carbon in pulp ») avec une capacité nominale de traitement de 55 000 tonnes par jour (20 millions de tonnes par année) basée sur une disponibilité d'opération de 92 %.

Au cours des cinq premières années d'exploitation, le Projet devrait produire, en moyenne, 618 400 onces d'or à un coût d'exploitation de 313 \$ US l'once, après redevances et revenus provenant des ventes de l'argent. Les coûts d'exploitation pour la durée de vie de la mine sont estimés à 319 \$ US l'once. Le rapport complet conforme au Règlement 43-101 portant sur l'étude de faisabilité est disponible au www.sedar.com et sur le site internet de la Société au www.osisko.com.

Avancement du Projet

Au cours du troisième trimestre, la Société a continué de travailler intensivement à l'avancement du Projet afin d'atteindre la date ciblée pour la mise en production.

Suite à l'obtention des autorisations gouvernementales en août 2009, la Société a procédé à la mobilisation des entrepreneurs pour entreprendre les travaux de fondation sur le site. Des efforts importants ont été déployés pour avancer les travaux d'ingénierie détaillée à un taux d'achèvement de 70 %, et plusieurs ententes concernant l'achat de biens et services ont été conclues. Jusqu'à présent, le montant total des contrats octroyés atteint près de 400 millions de dollars, ce qui représente environ 50 % des déboursés estimés du Projet. Les dépenses pour le troisième trimestre s'élèvent à 73,6 millions de dollars, portant le montant investi jusqu'à présent dans le Projet de construction à 293,1 millions de dollars.

i. Permis et autorisations

Dans le cadre du processus d'autorisation environnementale du Québec, la Société a participé à l'enquête et aux audiences publiques du BAPE. Suite à de vastes consultations publiques tenues à Malartic aux mois de mars et avril, l'analyse détaillée de l'étude d'impact sur l'environnement d'Osisko portant sur le projet Canadian Malartic et des autres documents déposés, le BAPE a recommandé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 3 juillet 2009, que le développement du Projet soit autorisé en tenant compte de certaines recommandations et de manière à respecter les objectifs du Québec en matière de développement durable.

Le 20 août 2009, le Gouvernement du Québec a annoncé que le Conseil des ministres avait approuvé le décret autorisant la réalisation du Projet. Suite à cette étape importante, la Société a reçu les permis nécessaires pour amorcer la construction le 27 août 2009.

Les dirigeants de la Société continueront de travailler avec les autorités gouvernementales pour obtenir tous les autres permis nécessaires pour atteindre le stade de production commerciale.

ii. Avancement des travaux de construction

Suite à l'obtention des permis requis, la Société a mobilisé plusieurs entrepreneurs pour compléter son propre personnel et entreprendre les travaux sur le site. Cette mobilisation s'est déroulée avec succès et annonce un très bon départ pour le Projet, dont les étapes suivantes ont été franchies :

1. Début des travaux de fondation de l'usine et des bâtiments auxiliaires. Quelques 13 000 m³ de béton ont été coulés, dont en particulier une coulée en continu de 2 760 m³ pour les fondations des trois broyeurs à boulets le 29 septembre 2009;
2. Début des travaux d'excavation pour le concasseur;
3. Début des travaux de construction des digues du bassin de polissage, nécessaires pour permettre d'assécher le parc à résidus existant d'East Malartic selon l'entente conclue avec le Ministère des ressources naturelles et de la faune sur le site orphelin East-Malartic;
4. Début de l'érection de la structure d'acier pour le bâtiment qui hébergera l'atelier mécanique et l'administration.

Quelque 200 entrepreneurs étaient actifs sur le site à la fin du troisième trimestre.

iii. Programme de relocalisation

D'importants progrès ont été réalisés dans le cadre du programme de relocalisation, incluant les faits marquants ci-dessous

- Achèvement du programme de relocalisation des résidences, avec 135 résidences uni- et multi-familiales relocalisées dans le nouveau quartier;
- Achèvement de l'école primaire, du centre d'éducation aux adultes et du centre de la petite enfance. Le transfert de propriété des anciennes et des nouvelles installations est maintenant complété;
- Progrès significatif pour les trois autres institutions; l'achèvement d'unités de logements à loyer modique et du centre communautaire est prévu au quatrième trimestre 2009 et le centre de soins de longue durée au deuxième trimestre 2010;

- Transfert de propriété du nouveau quartier résidentiel à la Ville de Malartic. Des garanties financières ont été fournies pour assurer l'achèvement des travaux requis au printemps 2010;
- Initiation des travaux de clôture du quartier sud de la ville.

iv. Engagements

Le groupe de gestion du Projet a orienté ses efforts pour commander l'équipement et les fournitures nécessaires à la construction, et négocier les différents contrats de travail pour la construction. Jusqu'à présent, quelque 400 millions de dollars ont été engagés en promesses d'achats. La Société a également conclu des ententes pour assurer l'approvisionnement en fournitures essentielles aux opérations, notamment au niveau des explosifs, du carburant et des pneus.

Au cours de la période, la Société a reçu des livraisons d'importantes pièces d'équipement sur le site et à ses autres installations d'entreposage au Canada. Tous les équipements à long délai de livraison ont été reçus, ou encore leur livraison est prévue dans des délais suffisants pour ne pas compromettre la date ciblée pour la fin des travaux.

v. Recrutement

La Société poursuit ses efforts pour recruter toutes les ressources humaines nécessaires à la réalisation du Projet de construction et des opérations minières subséquentes. La Société a reçu environ 10 000 demandes d'emplois pour le projet Canadian Malartic.

vi. Financement

Fortes des financements par capitaux propres déjà obtenus, du prêt non garanti de 20 millions de dollars du Fonds de Solidarité FTQ et du financement de 83 millions de dollars US de CAT Financial, la Société s'est efforcée d'obtenir tout le financement nécessaire pour assurer la réalisation des travaux de construction en 2009, malgré le resserrement des marchés financiers.

En février 2009, la Société a complété un financement par capitaux propres qui s'est soldé par un produit net de 381,9 millions de dollars. Tel que stipulé dans cette entente, la Société a octroyé 44 275 000 de bons de souscription pouvant être levés à un prix de 5,45 \$ jusqu'au 17 novembre 2009.

Le 7 juillet 2009, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente avec la Société générale de financement du Québec (« SGF ») pour une débenture senior non garantie de 75 millions de dollars, convertible au gré de la SGF en actions d'Osisko au prix de 9,18 \$ l'action, portant intérêt au taux de 7,5 %. Le capital devra être remboursé cinq ans suivant les débours.

Le 24 septembre 2009, Osisko a annoncé qu'elle avait conclu une entente de financement de 150 millions de dollars avec Placements dans les instruments de crédit de l'OIRPC (l'« OIRPC »), une filiale à part entière de l'Office d'investissement du RPC. Selon les modalités de l'entente, la Société pourra recourir à l'emprunt en deux tranches :

- i) Tranche A – Un montant initial de 75 millions de dollars sera déboursé en novembre 2009. La Société a octroyé sept millions de bons de souscription pouvant être levés au plus tard le 24 septembre 2014 au prix de 10,75 \$ le bon de souscription, ce qui représente une prime de 30 % sur le prix moyen pondéré en fonction du volume

(« PMPV ») des 15 jours précédant l'octroi. Le produit sera affecté au développement du Projet.

- ii) Tranche B – Un montant de 75 millions de dollars pourra être déboursé le 31 mars 2010, à la discrétion d'Osisko, à des fins générales d'exploitation de l'entreprise. Si le montant est déboursé, la Société émettra 5,5 millions de bons de souscription valides pour cinq ans, permettant d'acquérir des actions ordinaires à un prix équivalent au PMPV des 15 jours précédant les débours, plus une prime de 30 %.

Le prêt de l'OIRPC porte intérêt au taux de 7,5 %, est garanti par les actifs du Projet et est remboursable à partir de 50 % des flux de trésorerie nets (flux de trésorerie liés à l'exploitation moins le capital approuvé) du projet Canadian Malartic. Les bons de souscription sont sujets à une clause d'accélération de levée, si les actions d'Osisko se transigent à un prix équivalent à une prime de 50 % sur le prix de levée pendant une période de 15 jours.

Les nouvelles ententes d'emprunt, ainsi que le financement par capitaux propres de septembre 2009 qui a généré un produit net de 142 millions de dollars, procurent à Osisko le financement nécessaire pour assurer la construction du projet Canadian Malartic.

Sommaire d'exploration

i) Canadian Malartic

À la fin du troisième trimestre terminé le 30 septembre 2009, la Société possédait, en plus de Canadian Malartic, cinq autres propriétés dans son portefeuille.

Propriété	Minerai	Nombre de titres miniers / permis	Participation	Statut de la propriété	2009
Canadian Malartic*	Au	127	100 %	Actif	Forage / Développement
Cadillac	Au	241	100 %	Actif	Échantillonnage
East Amphi	Au	88	100 %	Actif	Forage
Malartic CHL	Au	10	Option 70 %	Actif	Forage
Dunn	Au	51	Option 50 %	Actif	Géophysique
Mountjoy	Au	105	Option 50 %	Actif	Géophysique

* Inclut les gîtes Gouldie et Barnat Sud

Au cours du troisième trimestre, 32 687 mètres de forage ont été complétés, ce qui porte le total à 663 490 mètres forés sur le Projet depuis le début de l'implication d'Osisko en mars 2005. Les résultats de forage pour la période se résument comme suit :

	TROISIÈME TRIMESTRE 2009		PÉRIODE DE NEUF MOIS 2009	
	Nombre de trous	Mètres	Nombre de trous	Mètres
Canadian Malartic	48	9 643	158	29 253
Barnat Sud	57	10 061	329	76 167
Extension de Barnat Sud	40	8 115	91	18 622
East Amphi	2	2 266	15	6 801
Gouldie	11	2 455	85	19 499
Exploration générale	1	147	37	10 151
Total	159	32 687	715	160 493

Gîte Barnat Sud

Au cours de l'année 2008, la Société a complété un programme de forage de définition sur un nouveau gîte qui se trouve à moins de 200 mètres du tracé optimisé de la fosse pour le gisement Canadian Malartic. Les travaux de forage intercalaire selon un espacement de 25 mètres sur le gîte Barnat Sud ont été complétés à la fin du mois de février 2009. Ces forages intercalaires ont permis de calculer des ressources mesurées et indiquées additionnelles qui ont été divulguées au mois de juin 2009.

Le gîte Barnat Sud comprend, conformément au Règlement 43-101, des ressources globales mesurées et indiquées de 2,04 millions d'onces d'or (37,1 millions de tonnes à une teneur moyenne de 1,71 g/t Au) avec un seuil de coupure de 0,36 g/t Au, en plus de 70 000 onces d'or à une teneur moyenne de 1,47 g/t Au dans la catégorie présumée. Ces ressources additionnelles ne sont pas comprises dans l'étude de faisabilité émise au cours du quatrième trimestre de 2008 sur le gisement Canadian Malartic. Les tableaux ci-dessous résument les résultats des estimations en fonction de différents seuils de coupure :

Estimations de ressources globales pour le gîte Barnat Sud (modèle de fosse Whittle basé sur un prix de l'or de 775 \$ US l'once)

Ressources globales mesurées et indiquées

Teneur (g/t Au)	Tonnes (millions)	Seuil de coupure (g/t Au)	Au (millions d'onces)
1,71	37,1	0,36	2,04
1,74	36,3	0,40	2,03
1,81	34,4	0,50	2,00
1,87	32,8	0,60	1,97
1,92	31,4	0,70	1,94
1,98	30,0	0,80	1,91
2,04	28,4	0,90	1,86
2,12	26,6	1,00	1,81

Ressources présumées

Teneur (g/t Au)	Tonnes (millions)	Seuil de coupure (g/t Au)	Au (millions d'onces)
1,47	1,4	0,36	0,07
1,50	1,4	0,40	0,07
1,55	1,3	0,50	0,06
1,59	1,2	0,60	0,06
1,62	1,2	0,70	0,06
1,68	1,1	0,80	0,06
1,78	1,0	0,90	0,06
1,87	0,9	1,00	0,05

Dans le but d'identifier de nouvelles ressources, des forages additionnels ont été faits au cours du deuxième et troisième trimestre dans les zones immédiatement à l'extérieur du périmètre défini par le modèle des ressources, incluant l'extension à l'est du gîte Barnat Sud (la zone Mammoth). Barnat Sud offre l'occasion à Osisko d'incorporer du minerai à plus haute teneur dans son programme d'usinage du Projet au cours des premières années, et à un taux de récupération moyen de l'or plus élevé. Le rapport technique complet sur les estimations de ressources du gîte Barnat Sud, conforme au Règlement 43-101, est disponible au www.sedar.com.

ii) Autres projets d'exploration

Dans le cadre de ses efforts pour accroître son inventaire de réserves et de ressources, Osisko a conclu différentes ententes pour assurer sa participation dans divers projets d'exploration aurifère.

Investissement stratégique dans Bowmore Exploration

Le 3 juillet 2009, la Société a complété un investissement stratégique dans Bowmore Exploration Ltd. (« Bowmore ») au moyen d'un investissement de 3 millions de dollars dans le cadre d'un placement privé sans intermédiaire de 4,2 millions de dollars. À la date de clôture, Osisko détenait 15 000 000 (39,1 %) des 38 364 984 actions ordinaires de Bowmore, et 22 500 000 (40,4 %) des actions ordinaires en circulation sur une base pleinement diluée. De plus, Osisko a nommé deux membres au conseil d'administration de Bowmore qui compte cinq administrateurs.

En collaborant avec Bowmore dans le but de faire progresser une série de cibles d'exploration aurifère de base au nord du Mexique et au Québec, Osisko s'est rapprochée de son objectif qui consiste à faire croître ses actifs.

Propriété Dunn (Midland Exploration Inc.)

Le 11 août 2009, Osisko a conclu une entente d'option avec Exploration Midland Inc. (« Midland ») pour la propriété aurifère Dunn (« propriété Dunn » ou « Dunn »). La propriété comprend 51 titres miniers et est située dans les cantons de Clericy et La Pause près de Rouyn-Noranda, en Abitibi, Québec. Selon cette entente, la Société peut acquérir une participation de 50 % dans la propriété Dunn sur une période de trois ans en contrepartie de : i) paiements en espèces totalisant 140 000 \$ incluant un paiement de 50 000 \$ à la signature et ii) dépenses d'exploration totalisant 1,3 million de dollars incluant un minimum de 320 000 \$ la première année.

À la suite de l'acquisition d'une participation initiale de 50 %, la Société aura l'option d'acquérir une participation additionnelle de 15 % lors du dépôt d'une étude de faisabilité bancaire aux conditions suivantes : i) des paiements annuels en espèces de 40 000 \$ et ii) des dépenses d'exploration minimales de 200 000 \$ chaque année jusqu'au dépôt d'une étude de faisabilité bancaire dans un délai de trois ans. Autrement, la Société peut acquérir cette participation additionnelle de 15 % en prenant en charge l'ensemble des activités d'exploration et de mise en valeur sur la propriété Dunn, auquel cas elle s'assurera d'une participation additionnelle de 1 % par tranche de 1 000 000 \$ investie dans la propriété, à concurrence d'un investissement de 15 millions de dollars. Midland sera l'administrateur des travaux liés au projet jusqu'à l'achèvement d'une étude de préfaisabilité positive.

Propriété Mountjoy (Claim Post Resources Inc.)

Osisko a conclu une entente d'option avec Claim Post Resources Inc. (« Claim Post ») pour la propriété aurifère Mountjoy (« propriété Mountjoy »). La propriété comprend 105 titres miniers et est située dans le canton de Mountjoy près de Timmins en Ontario.

Selon cette entente, Osisko peut acquérir une participation de 50 % dans la propriété Mountjoy sur une période de quatre ans en contrepartie de : i) paiements en espèces totalisant 250 000 \$, incluant un paiement de 50 000 \$ le ou avant le premier anniversaire de l'entente d'option et ii) dépenses d'exploration totalisant 4 000 000 \$, incluant 500 000 \$ la première année.

À la suite de l'acquisition d'une participation de 50 % dans la propriété Mountjoy, Osisko aura l'option d'acquérir une participation additionnelle de 10 % lors du dépôt d'une étude de faisabilité bancaire au plus tard trois mois après le sixième anniversaire de l'entente d'option. Osisko pourra par la suite acquérir une participation additionnelle de 10 % en assurant le financement du projet. Osisko sera l'administrateur des travaux liés au projet pour toute la période de l'option.

Osisko a aussi conclu un placement privé de 200 000 \$ dans Claim Post en souscrivant à deux millions d'actions ordinaires, représentant une participation de 9,9 % du capital de celle-ci.

Informations trimestrielles

Les informations financières trimestrielles sélectionnées pour les huit derniers trimestres sont les suivantes (en milliers de dollars à l'exception des montants par action) :

	2009			2008				2007
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie ¹⁾	454 136	399 438	449 163	95 655	138 620	154 764	163 148	182 078
Fonds de roulement	427 515	369 612	443 336	92 689	126 027	137 974	167 408	183 476
Actif total	878 803	740 232	704 955	318 192	315 072	290 933	267 703	264 394
Capitaux propres	809 734	665 456	649 155	267 269	268 176	255 133	253 964	252 538
Bénéfice net (perte nette)	(5 747)	(5 816)	(807)	(2 081)	(127)	(1 016)	4 687	(1 827)
Bénéfice net (perte nette) par action	(0,02)	(0,02)	0,00	(0,01)	0,00	(0,01)	0,03	(0,01)
Moyenne pondérée d'actions en circulation (000)								
- De base	269 216	259 149	201,072	165,889	162,017	161,423	160,423	138,351
- Diluées	269 216	259 149	201,072	165,889	162,017	161,423	169,421	138,351
Prix de l'action (\$/action)								
- Haut	9,24	7,55	6,05	3,70	4,95	4,96	6,56	7,24
- Bas	6,14	4,91	2,66	1,40	1,86	3,59	4,75	4,70
- Fermeture	7,96	6,55	5,75	3,64	3,45	4,32	4,95	5,90
Prix de l'or (moyen en dollars US)	960	922	908	795	872	896	925	786
Taux de change (US\$/Can\$) ²⁾	1,0722	1,1625	1,2602	1,2246	1,0599	1,0186	1,0279	0,9881

- 1) Inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie affectée, les placements temporaires et les placements mis en garantie.
- 2) Taux à midi de la Banque du Canada.

Les variations majeures de la trésorerie, du fonds de roulement, de l'actif total et des capitaux propres sont principalement attribuables aux financements par capitaux propres, aux investissements dans le projet Canadian Malartic et dans l'exploration, ainsi qu'aux dépenses administratives. Puisque la Société est en phase de développement, elle ne génère aucun revenu d'exploitation. Sa seule source de revenus provient des intérêts perçus sur ses liquidités.

Résultats du troisième trimestre

(en milliers de dollars)	Trois mois terminés le 30 septembre 2009	Trois mois terminés le 30 septembre 2008	Neuf mois terminés le 30 septembre 2009	Neuf mois terminés le 30 septembre 2008
Salaires et avantages sociaux	1 057	835	3 811	2 163
Dépenses générales et administratives	1 046	432	2 910	1 462
Rémunération à base d'actions	741	569	2 001	1 306
Relations avec les investisseurs et développement corporatif	626	478	2 273	1 382
Amortissement des immobilisations corporelles	60	52	204	152
Perte avant les éléments suivants	(3 530)	(2 366)	(11 199)	(6 465)
Revenus d'intérêts	338	1 005	1 168	3 804
Gain (perte) de change	(2 295)	1 234	(4 095)	1 729
	(260)	-	(260)	-
Perte avant impôts sur les bénéfices	(5 747)	(127)	(14 386)	(932)
Recouvrement d'impôts futurs	-	-	2 016	4 476
Bénéfice net (perte nette) de la période	<u>(5 747)</u>	<u>(127)</u>	<u>(12 370)</u>	<u>3 544</u>

La hausse de la perte enregistrée au cours du trimestre par rapport à la période correspondante de l'année précédente est attribuable à :

- i) La hausse des salaires et avantages sociaux, des dépenses générales et administratives, ainsi que de la rémunération à base d'actions en 2009, reflétant l'augmentation des activités de la Société alors qu'elle se transforme d'une société d'exploration en un développeur et un producteur aurifère de taille intermédiaire;
- ii) La baisse des revenus d'intérêts causée par la baisse des taux d'intérêt malgré un niveau élevé de trésorerie; et
- iii) Une perte de change plus élevée causée par le renforcement du dollar canadien par rapport au dollar US, ce qui a un impact sur la valeur de la trésorerie affectée et des placements mis en garantie détenus en dollars US et convertis en dollars canadiens à la fin de la période.

Pour la période de neuf mois, les principales variations par rapport à l'année précédente sont les suivantes :

- i) La hausse des salaires attribuable au personnel additionnel embauché pour gérer la croissance de la Société;
- ii) L'augmentation des dépenses reliées aux relations avec les investisseurs et au développement corporatif attribuable à la poursuite de financement additionnel et d'opportunités pour accroître les actifs;
- iii) La perte de change causée par le renforcement du dollar canadien par rapport au dollar US, comparativement à un gain en 2008; et
- iv) Le recouvrement d'impôts futurs de 2,0 millions de dollars attribuable à la renonciation de déductions fiscales en mars 2009 au profit des souscripteurs du financement accreditif de 12,3 millions de dollars réalisé en septembre 2008. En 2008, un recouvrement d'impôts futurs de 4,5 millions de dollars a été constaté suite à la renonciation de déductions fiscales en mars 2008 au profit des souscripteurs du financement accreditif de 25,0 millions de dollars réalisé en juillet 2007.

Flux de trésorerie et source de financement en capital

Étant donné que la Société ne génère pas de flux de trésorerie liés à l'exploitation, Osisko dépend de l'émission de capital-actions additionnel ou de l'emprunt de fonds pour financer ses activités d'exploration, de développement et de gestion de l'entreprise. La Société maintient un programme actif de relations avec les investisseurs pour accéder aux marchés des capitaux en :

- i. faisant des présentations auprès d'actionnaires actuels et potentiels;
- ii. participant à des conférences sur les investissements miniers au niveau institutionnel et de détail;
- iii. diffusant des publicités dans les médias imprimés et électroniques; et
- iv. maintenant un site Web d'entreprise.

La Société est d'avis qu'un programme solide, des résultats d'exploration positifs et une conjoncture de marché favorable réduisent les coûts des capitaux.

Le 1^{er} septembre 2009, Osisko a complété un financement par actions de 149,5 millions de dollars auprès d'un groupe de souscripteurs. La Société a émis 21 361 250 actions ordinaires à un prix de 7,00 \$ l'action.

Le 26 juin 2009, la Société a complété un financement privé de 1 216 000 actions accreditives à un prix de 8,75 \$ par action pour un produit brut de 10,6 millions de dollars.

Le 25 février 2009, la Société a conclu avec succès un financement par actions par voie de prise ferme auprès d'un groupe de souscripteurs. La Société a émis 88 550 000 unités de la Société à un prix de 4,55 \$ l'unité pour un produit brut de 403 millions de dollars. Chaque unité consiste en une action ordinaire et un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire supplémentaire au prix de levée de 5,45 \$ au plus tard le 17 novembre 2009.

Le 30 septembre 2008, la Société a complété un financement privé de 2 916 725 actions accréditives à un prix de 4,20 \$ par action pour un produit brut de 12,25 millions de dollars.

En novembre 2007, la Société a clôturé un placement privé de 19 250 000 bons de souscription spéciaux pour une contrepartie totale de 125 millions de dollars. Par la suite, la Société a complété un prospectus pour autoriser l'émission de 19 250 000 actions ordinaires et de 9 625 000 bons de souscription. Tous les bons de souscription spéciaux ont été automatiquement convertis le 28 décembre 2007.

Au cours du trimestre, la Société a reçu 1,4 million de dollars provenant de levées d'options et de bons de souscription (13,1 millions année à date).

La Société a aussi reçu au cours de la période, 10,5 millions de dollars (7,4 millions de dollars en 2008) en crédit d'impôt du Gouvernement du Québec relativement au programme d'exploration de l'année précédente.

Conformément à la présentation de l'information financière dans le prospectus, le tableau ci-dessous détaille l'utilisation des fonds reçus.

(en milliers de dollars)	Utilisation proposée des fonds			Total	Dépenses à ce jour
	Nov. 2007	Fév. 2009 ¹⁾	Août 2009 ¹⁾		Total
Relocalisation de la communauté	40 000	67 500	-	107 500	116 105
Équipement ²⁾	40 000	-	20 000	60 000	25 052
Études de faisabilité et d'ingénierie	5 000	-	-	5 000	10 894
Préparation du site minier	10 000	-	-	10 000	5 119
Exploitation minière	-	13 500	-	13 500	1 649
Électricité et communications	-	21 500	-	21 500	4 251
Infrastructures	-	28 500	-	28 500	5 570
Usine de traitement	-	197 425	80 000	277 425	112 513
Gestion des résidus et de l'eau	8 000	3 500	-	11 500	6 504
Frais indirects (Ingénierie détaillée, gestion de construction, fret maritime et autres, installations temporaires, équipement, outils et entretien)	8 000	38 000	20 000	66 000	21 467
Sous-total	111 000	369 925	120 000	600 925	309 124
Dépenses générales et administratives	7 031	11 933	22 426	41 390	333 191
Produit net	118 031	381 858	142 426	642 315	642 315

1) Inclut l'option de surallocation

2) Inclut la trésorerie affectée en garantie des commandes

Au 30 septembre 2009, la trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements temporaires, la trésorerie affectée et les placements mis en garantie de la Société s'élevaient à 454,1 millions de dollars (95,7 millions de dollars au 31 décembre 2008) et sont résumés ci-dessous :

(en milliers de dollars)	30 septembre 2009	31 décembre 2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie	322 642	57 799
Placements temporaires	89 530	-
Trésorerie affectée		
Court terme	20 245	18 000
Long terme	16 134	-
Placements mis en garantie		
Court terme	5 585	19 856
	<u>454 136</u>	<u>95 655</u>

Les placements mis en garantie représentent des certificats de placement garanti en dollars US et ont été déposés en nantissement de lettres de crédit garantissant l'achat d'équipements à longs délais de livraison.

La portion à court terme de la trésorerie affectée est principalement détenue en dollars US et constitue la garantie d'une lettre de crédit émise pour Hewitt Équipement Limitée en dépôt pour l'achat du matériel roulant.

De plus, la portion à long terme de la trésorerie affectée constitue la garantie d'une lettre de crédit émise pour Hydro-Québec pour l'installation d'une nouvelle ligne de transmission électrique pour le Projet. L'entente avec Hydro-Québec, incluant le début des travaux de construction, est sujette à la réception de tous les permis nécessaires pour développer le Projet.

Les placements temporaires représentent des liquidités détenues par d'importantes banques canadiennes ou des bons du Trésor émis par les provinces du Québec ou de l'Ontario ayant un terme à l'acquisition de plus de 90 jours jusqu'à échéance. La Société ne dispose d'aucun papier commercial adossé à des actifs auprès d'institutions financières.

Devises

Une partie des coûts de développement relativement au Projet sont en dollars US, alors que les fonds levés par la Société sont principalement en dollars canadiens. Ainsi, les fluctuations du dollar canadien par rapport au dollar US ont un impact sur le coût total du Projet et sur le total des fonds requis. La Société convertit les dollars canadiens en dollars US afin de combler les fonds requis pour le Projet. Au 30 septembre 2009, la Société détenait 13,4 millions de dollars US (14,4 millions de dollars canadiens) en trésorerie et équivalent de trésorerie et 17,7 millions de dollars US (19,0 millions de dollars canadiens) en placements mis en garantie et trésorerie affectée.

Activités d'investissement

Les investissements de la Société sont résumés ainsi :

(en milliers de dollars)	Troisième trimestre 2009	Période de neuf mois 2009
Placements	3 200	3 200
Immobilisations corporelles	-	243
Actif en construction et propriétés minières	80 828	170 311
Sous-total	84 028	173 754
Variation nette des placements temporaires	19 544	89 530
Variation nette des placements mis en garantie	(9 915)	(13 477)
Variation nette de la trésorerie affectée	2 875	20 159
Flux utilisé pour l'investissement	96 532	269 966

Opérations entre apparentés

La Société a effectué des transactions avec des apparentés dans le cours normal des affaires. Les transactions sont décrites à la note 16 des états financiers. Les transactions les plus importantes pour la période de neuf mois sont :

- i. le paiement d'un loyer à une société contrôlée par un dirigeant : 0 \$ (99 000 \$ en 2008);
- ii. le remboursement de coûts de location : 23 000 \$ (69 000 \$ en 2008) aux termes du partage d'un bureau avec un actionnaire important. L'entente s'est terminée le 31 mars 2009.

Le loyer est inclus dans les dépenses générales et administratives.

L'intégration aux indices S&P/TSX

Depuis le 23 mars 2009, la Société est intégrée à l'indice composite S&P/TSX, à l'indice aurifère mondial S&P/TSX et à l'indice minier mondial S&P/TSX. L'intégration reflète la croissance dans la capitalisation de la Société et son importance dans les marchés financiers canadiens.

Perspectives pour 2009

La Société continuera ses efforts intensifs pour faire progresser le projet Canadian Malartic en :

- progressant sur le programme de construction
- terminant le programme de relocalisation
- augmentant ses réserves et ressources

Estimations comptables cruciales

Les états financiers consolidés intermédiaires de la Société ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. La Société a subi des pertes depuis sa création, et la continuité de l'entreprise est tributaire de sa capacité à développer une exploitation minière rentable et à continuer de lever les capitaux dont elle a besoin pour ce faire. Pour obtenir ces capitaux, la Société a eu recours à l'émission d'actions ordinaires et a contracté divers instruments de dette.

La préparation des états financiers en conformité avec les PCGR du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre d'un actif ou d'un passif, la présentation des actifs et des passifs éventuels dans les notes afférentes aux états financiers à la date du bilan et les montants présentés à titre de produits et de charges pendant la période financière. Les éléments significatifs pour lesquels le jugement de la direction est appliqué sont : les estimations et les hypothèses reliées à la détermination des réserves minérales, à la valeur des réserves excédant celles prouvées et probables en fonction de la durée de vie de la mine, à la durée de vie utile des immobilisations corporelles aux fins des calculs d'amortissement et aux fins d'évaluation de leur valeur recouvrable nette, aux justes valeurs pour les besoins de l'analyse de dépréciation, aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles, à la rémunération à base d'actions et de bons de souscription et à l'évaluation de la provision pour moins-value aux fins de l'établissement des impôts futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

La possibilité de récupération par la Société de la valeur inscrite des propriétés minières et des frais reportés connexes se fonde sur la conjoncture du marché des métaux, les ressources minérales liées aux propriétés minières et les coûts futurs éventuels liés à la réalisation ultime par l'entremise d'une exploitation minière ou de la vente. La Société a pour pratique de capitaliser la totalité des coûts d'acquisition, d'exploration et de développement des propriétés minières jusqu'à la date à laquelle elles sont mises en production, vendues ou abandonnées. Dans le cas d'une mise en production commerciale, les coûts ainsi capitalisés sont amortis selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation. Dans le cas de l'abandon d'un projet ou d'une propriété minière, les coûts capitalisés sont alors radiés. Sur une base continue, la Société évalue chaque propriété et chaque projet en fonction des résultats obtenus afin de déterminer la nature de l'exploration, les autres évaluations et les travaux de développement à réaliser. S'il est peu probable que les travaux puissent être réalisés moins de trois ans suivant la fin des activités en cours sur une propriété ou un projet, les coûts reportés liés à cette propriété ou à ce projet sont soit radiés, soit ramenés à la valeur recouvrable estimative, à moins qu'il n'existe des éléments probants permettant de croire qu'une provision pour moins-value ne soit pas nécessaire. Les montants associés aux propriétés minières et aux coûts d'évaluation des propriétés minières représentent les coûts engagés à ce jour, avant les droits miniers et les crédits d'impôt, déduction faite des moins-values, le cas échéant, et ne sont pas représentatifs des valeurs réelles actuelles ni des valeurs futures.

Parmi les facteurs qui peuvent influencer la rémunération à base d'actions, notons les estimations des dates auxquelles les options et les bons de souscription pourraient être exercés et la volatilité du cours de l'action. La date de levée des options ne dépend pas de la Société, mais bien d'une variété de facteurs dont le cours des actions de la Société et les objectifs financiers des porteurs de ces options. La Société utilise des données historiques pour déterminer la volatilité, conformément au modèle Black-Scholes. Cependant la volatilité future demeure incertaine, et le modèle a ses limites.

Nouvelles normes comptables

Normes comptables nouvellement adoptées

Le 1^{er} janvier 2009, la société a adopté la nouvelle norme comptable, *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*, ainsi que deux nouveaux abrégés portant sur le risque de crédit et la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers et les frais d'exploration minière publiés par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA »). La nouvelle norme et les deux abrégés de l'ICCA sont les suivants:

Chapitre 3064, Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En février 2008, l'ICCA a publié le chapitre 3064 qui remplace le chapitre 3062, *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels*. Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels. Le nouveau chapitre ne s'applique pas aux activités propres aux entreprises de l'industrie extractive, comme la prospection et l'acquisition de droits miniers, l'exploration, le forage, l'extraction et la mise en valeur de minéraux connexes. Le chapitre 3061, *Immobilisations corporelles*, contient des normes d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux propriétés minières. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la société.

CPN-173, Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

En janvier 2009, l'ICCA a publié le CPN-173 qui énonce des directives quant à la manière de tenir compte du risque de crédit d'une entité et de la contrepartie dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. Cet abrégé s'applique aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. L'adoption de cet abrégé n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la société.

CPN-174, Frais d'exploration minière

En mars 2009, l'ICCA a publié le CPN-174. L'abrégé énonce des directives sur la comptabilisation et la dépréciation des frais d'exploration. Cet abrégé s'applique aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. L'adoption de cet abrégé n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la société.

Transition aux normes internationales d'information financière

En février 2008, le Conseil des normes comptables a annoncé que le référentiel comptable dans lequel les états financiers des compagnies publiques sont préparés sera remplacé par les normes internationales d'information financière (« IFRS ») débutant en janvier 2011. Le premier jeu complet d'états financiers annuels en conformité avec les IFRS sera dû pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, incluant la compilation des informations comparatives pour l'exercice terminé au 31 décembre 2010.

Cette transition des PCGR aux IFRS sera traitée comme un projet de gestion du changement ayant des conséquences financières et non financières reliées à des implications potentielles de risque,

de communication de l'information financière, de contrôles internes et de relations avec les parties prenantes. Cependant, le fait qu'Osisko soit une compagnie en phase de développement limite de tels impacts. Nous nous attendons à ce que le projet Canadian Malartic débute sa production en 2011, auquel point toutes les politiques et procédures auront été établies conformément aux IFRS.

La Société a formé une équipe et a débuté le projet de transition au cours du dernier trimestre de 2008. La phase initiale du diagnostic a été complétée avec une analyse préliminaire d'incidences sur les processus administratifs et comptables. La Société évalue actuellement les choix de transition et de politiques présentées par les IFRS et l'impact matériel qu'ils pourraient occasionner sur ses états financiers futurs. Par conséquent, il n'est pas possible de faire une estimation raisonnable en ce moment. Les IFRS vont également nécessiter une divulgation plus approfondie pour laquelle nous prenons déjà les mesures nécessaires afin de satisfaire aux exigences du système. La Société a également commencé la formation des principales ressources internes.

Pour la durée du projet, l'équipe se rapportera régulièrement au comité de vérification et impliquera les vérificateurs externes dans le processus de transition afin d'éviter tout retard et conflit.

La Société demeurera au fait des changements prochains aux IFRS basés sur les projets déjà en place ou à être annoncés par l'International Accounting Standards Board et révisera son plan de transition pour inclure tous les éléments clés et ainsi assurer sa conformité aux nouvelles normes d'ici 2011.

Données sur les actions

Structure du capital au 5 novembre 2009

Actions ordinaires émises et en circulation : **286 341 165**

Bons de souscription en circulation : **61 885 774**

Date d'expiration	Nombre de bons de souscription	Prix de levée
		\$
15 novembre 2009	9 624 999	7,90
17 novembre 2009	44 160 775	5,45
9 mai 2013	1 100 000	7,46
24 septembre 2014	7 000 000	10,75
	61 885 774	

Options en circulation: **6 833 833**

Date d'expiration	Nombre d'options	Prix de levée
		\$
Mai 2010	40 000	5,325
Juillet 2010	100 000	5,50
Septembre 2010	300 000	5,46
Mai 2012	1 000 000	5,325
Septembre 2012	1 725 000	5,46
Mai 2013	315 000	4,18
Septembre 2013	2 552 166	2,20
Novembre 2013	10 000	1,97
Mars 2014	30 000	5,61
Avril 2014	186 667	5,20
Mai 2014	200 000	5,88
Juin 2014	375 000	6,72
	6 833 833	

Risques et incertitudes

La Société est une entreprise d'exploration et de mise en valeur de ressources minérales qui exerce ses activités dans une industrie tributaire d'un certain nombre de facteurs, dont ceux liés à l'environnement, au contexte réglementaire et politique, à l'existence de réserves pouvant être exploitées de façon économique, et à la capacité de la Société d'obtenir le financement exigé pour mener à terme la mise en valeur et la production rentable future ou à en tirer les produits de disposition d'exploitation. Un placement dans les actions ordinaires de la Société est de nature très spéculative et est assujéti à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Avant d'investir dans les actions ordinaires de la Société, un investisseur devrait soupeser soigneusement les risques décrits ci-dessous et les autres renseignements communiqués aux organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières. Si un ou plusieurs des risques décrits ci-dessous se manifestent ou si d'autres risques se matérialisent, il pourrait s'ensuivre de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société, et les investisseurs pourraient perdre une partie appréciable de leur investissement.

La discussion qui suit passe en revue un nombre important de risques qui, selon la direction, pourraient avoir une incidence sur les opérations de la Société. D'autres risques, non compris dans cette liste, peuvent ou pourraient éventuellement se manifester dans le secteur d'activité de la Société.

Risque financier

La Société en est au stade de l'exploration et de la mise en valeur et n'a pas d'historique de rentabilité. La Société a complété une étude de faisabilité positive sur son projet Canadian Malartic. La Société a réussi à obtenir le financement nécessaire à la réalisation du Projet. Si des fonds supplémentaires s'avèrent nécessaires, la Société dispose de la possibilité de recourir à l'émission de capital-actions additionnel ou à des emprunts. Rien ne garantit que de telles sources de financement seront disponibles à la Société. De plus, même si de tels financements sont disponibles, rien ne garantit qu'ils le seront à des conditions favorables à la Société ni qu'ils permettront à la Société d'obtenir des fonds suffisants pour répondre à ses besoins, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités et la situation financière de la Société.

Fluctuations des cours de change pouvant affecter les coûts de la conduite des affaires

La Société a ses bureaux et exerce ses principales activités au Canada. Cependant, une partie des coûts associés aux activités de la Société au Canada sont engagés en devises étrangères. Une perte de valeur du dollar canadien par rapport à une de ces devises pourrait augmenter les coûts de la conduite des affaires de la Société. De plus, la valeur du dollar US par rapport à celle du dollar canadien est sujette à changement. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009, Osisko n'utilisait aucun programme de couverture pour atténuer la variation de cours de change.

Risque inhérent à la conjoncture de l'industrie

L'exploration et le développement de ressources minérales constituent une activité extrêmement concurrentielle et comporte un degré de risque élevé. La Société doit livrer concurrence à un certain nombre d'autres entreprises qui possèdent des ressources techniques et financières plus importantes. De nombreux risques sont identifiés, que même la combinaison d'expérience, de connaissances et d'évaluation prudente pourrait ne pas arriver à contrer. La plupart des programmes d'exploration ne donnent pas lieu à une découverte de ressources minérales

importantes et qui plus est, les ressources minérales découvertes pourraient ne pas offrir une quantité ou une teneur suffisante pour permettre une extraction rentable. La rentabilité commerciale de l'exploitation d'un gîte découvert dépend d'une série de facteurs comme l'infrastructure, le prix des biens, les coûts de l'énergie, l'inflation, les taux d'intérêt, les conditions du marché financier, les possibilités de poursuite, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et la réglementation gouvernementale relativement, en particulier, aux prix, aux taxes, aux redevances, à l'aménagement du territoire, à la participation gouvernementale au projet minier, aux droits d'importation et d'exportation. Même si des retombées appréciables peuvent découler de la découverte d'un gîte minéralisé important, aucune assurance ne peut être fournie quant à la quantité, à la qualité, à l'importance ou à la teneur des minéraux découverts sur une propriété d'exploration de la Société, et qui justifieraient l'exploitation commerciale ou encore la mise en production de l'un ou l'autre des biens d'exploration de la Société.

Risque de retard du Projet

La Société prévoit de : (i) compléter le processus de demande des permis concernant le projet Canadian Malartic, (ii) commencer la production commerciale en 2011. Cependant, il existe des risques importants que le commencement et l'achèvement de la construction de la mine sur le Projet soient retardés pour des raisons hors du contrôle de la Société. Ces risques incluent des retards dans : l'acquisition des droits de surface, l'obtention des baux miniers, des certificats d'autorisation et des permis de construction et environnementaux, la finalisation de l'ingénierie détaillée et du contrat de construction définitif ainsi que toute autre difficulté imprévue rencontrée au cours du processus de construction.

Risque inhérent à la collectivité de Malartic

Le principal actif de la Société, le gisement aurifère Canadian Malartic, jouxte la collectivité de Malartic. La mise en production à ciel ouvert du gisement exigera non seulement le soutien et la collaboration du conseil municipal et des résidents de Malartic, mais nécessitera également la relocalisation d'une partie de la ville qui est globalement complétée. Même si la Société a pris toutes les mesures possibles pour s'assurer du soutien majoritaire de la population à l'égard du Projet, il n'y a aucune garantie que la Société obtiendra le contrat social nécessaire pour mettre le gisement en production commerciale.

Risque lié à la réglementation gouvernementale

Les activités de la Société doivent être en conformité avec diverses lois et processus d'examen qui portent sur l'obtention de permis et l'autorisation des opérations minières dans son ensemble et sont assujetties aux contraintes de ces lois. La Société croit qu'elle est en conformité avec les aspects importants de la loi. Cependant, un changement de la législation pourrait avoir un effet néfaste sur les opérations de la Société.

Risque environnemental

Tous les aspects des activités de la Société sont et seront assujettis à la réglementation fédérale, provinciale et municipale sur l'environnement sur les divers territoires où la Société exerce ses activités. Ces mesures réglementaires disposent, entre autres, du respect de normes de qualité de l'air et de l'eau, de normes d'utilisation du territoire et de remise en état des terres. Elles établissent aussi des limites relativement à la production, au transport, à l'entreposage et à l'élimination de déchets solides, liquides et dangereux. Les lois environnementales évoluent dans un sens où, sur certains territoires, des normes et une mise en application plus strictes sont

adoptées et s'accompagnent d'amendes plus élevées dans le cas d'une infraction. Ces lois imposent des évaluations environnementales plus rigoureuses pour les projets envisagés et il en découle un degré de responsabilité accrue pour les entreprises et leurs dirigeants, leurs administrateurs et leurs employés. Aucune certitude n'existe en ce qui a trait à de futurs changements de la réglementation environnementale et à la possibilité, le cas échéant, qu'ils auront des effets néfastes sur les activités de la Société. Des risques environnementaux peuvent être présents sur les propriétés de la Société sans que la direction en ait actuellement connaissance, ces dangers pour l'environnement ayant pu être causés par les anciens propriétaires ou exploitants.

L'inobservance des lois, des règlements et des exigences de permis en vigueur peuvent donner lieu à des mesures d'exécution de la loi, y compris des ordonnances émises par un organisme de réglementation ou une instance judiciaire, ce qui pourrait entraîner la cessation des activités de la Société ou leur diminution. Cela peut aussi donner lieu à des mesures correctives exigeant des dépenses en immobilisations, l'installation d'équipement additionnel, ou d'autres mesures correctives. Les parties qui exercent des activités minières, d'exploration ou de développement de propriétés minières peuvent être tenues de dédommager les groupes ou les personnes ayant subi une perte ou des dommages découlant de ces activités ou se voir imposer des amendes civiles ou pénales pour des infractions aux lois ou à la réglementation en vigueur.

Risque relatif à l'assurance

L'assurance de la Société ne la protégera pas contre tous les risques possibles liés aux activités d'une société minière. Qui plus est, en règle générale, l'assurance contre les risques comme la pollution de l'environnement ou d'autres dangers découlant de la production n'est pas offerte à des conditions acceptables à la Société ou aux autres sociétés qui œuvrent dans l'industrie minière. La Société peut faire l'objet de poursuite en responsabilité civile advenant la pollution ou autres dangers et pour lesquels elle n'a pas d'assurance ou a décidé de ne pas s'assurer en raison des primes très élevées. Les pertes relatives à ces incidents peuvent entraîner des coûts importants pour la Société et ceux-ci pourraient avoir un effet négatif important sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Risque quant au caractère incertain du titre

Même si la Société a obtenu des avis juridiques sur la validité des titres qu'elle possède et qu'elle a pris toutes les mesures possibles pour garantir la validité juridique des titres de biens détenus, y compris le dépôt des documents exigés et le paiement de redevances aux instances réglementaires locales, rien ne garantit que le titre de l'un ou l'autre des biens de la Société ne fera pas l'objet d'une contestation. À l'insu de la Société, un tiers peut avoir des titres miniers valides sur une partie des propriétés que détient la Société.

Risque relatif aux conflits d'intérêts

Certains administrateurs et dirigeants de la Société peuvent aussi agir à titre d'administrateurs et de dirigeants d'autres entreprises des secteurs public et privé et consacrer une partie de leur temps à la gestion de leurs intérêts dans d'autres entreprises. De même, certains administrateurs et dirigeants de la Société peuvent agir également comme administrateurs de d'autres sociétés œuvrant dans l'exploration et le développement miniers. Il s'ensuit que des conflits d'intérêts sont possibles à plus d'un niveau.

Dans la mesure où d'autres sociétés peuvent prendre part à des projets de coentreprise avec la Société ou conclure une transaction d'affaires avec la Société, ces administrateurs et ces dirigeants peuvent se trouver en situation de conflit d'intérêts advenant la négociation et la conclusion d'une entente portant sur l'ampleur de la participation de l'une et l'autre partie. Les lois canadiennes et la politique de la Société exigent que les administrateurs et les dirigeants de la Société agissent en toute honnêteté, de bonne foi, et au meilleur des intérêts de la Société et de ses actionnaires. Advenant un conflit d'intérêts, nos administrateurs et nos dirigeants peuvent toutefois avoir à respecter les mêmes règles éthiques à l'égard d'une autre entreprise et il leur faudra alors trouver un juste équilibre entre les obligations et les responsabilités dans les gestes posés, se déclarer en conflit d'intérêts ou s'abstenir de voter sur une question pouvant les mettre en situation de conflit d'intérêts. À toutes fins utiles, il n'y a aucune garantie que les intérêts de la Société primeront toujours.

Mesures de contrôle de la présentation de l'information financière et contrôles internes à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et des procédures de communication de l'information, de même que du respect de la politique de communication de l'information adoptée par la Société. La politique de communication de l'information exige de tous les employés qu'ils informent un membre de la haute direction de toute information importante susceptible d'avoir une incidence sur la Société afin que ce dernier puisse évaluer cette information et en discuter de manière à déterminer l'opportunité d'une présentation publique.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière sont également responsables de la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF »). Ils doivent s'assurer que toutes les opérations soient efficacement approuvées, documentées, puis enregistrées en temps opportun dans un système d'information comptable bien conçu, fiable et bien compris de manière à réduire les risques d'inexactitudes, de défaut dans la représentation des opérations, de défaut dans l'enregistrement des opérations nécessaires à la préparation des états financiers conformément aux PCGR, d'encaissements et de décaissements non autorisés et d'incapacité à fournir l'assurance que les acquisitions et les cessions d'actifs non autorisés puissent être décelées. La taille relativement restreinte de la Société fait en sorte que son processus d'identification et d'approbation est relativement efficace, et la Société a mis au point un processus d'évaluation du CIIF. Dans la mesure du possible, compte tenu de la taille restreinte de la Société, les procédures de contrôle interne prévoient la séparation des fonctions liées à la réception, à l'approbation, à la codification et au traitement des factures, à l'enregistrement des opérations dans les différents comptes et à l'émission des chèques et au transfert d'argent. Par ailleurs, tous les paiements doivent être contresignés.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information et des CIIF, conformément au Règlement

52-109 émis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Au 30 septembre 2009, ils ont conclu que la conception et la mise en œuvre des contrôles et des procédures de communication de l'information et des CIIF sont efficaces et fournissent l'assurance raisonnable que l'information importante relative au présent rapport de gestion, aux états financiers consolidés annuels et à d'autres communications a été communiquée à la direction en temps opportun et les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de trésorerie de la Société au 30 septembre 2009. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu qu'il n'existait aucune faiblesse importante au plan de la conception des CIIF.

(signé) Sean Roosen

Sean Roosen
Président et chef de la direction

(signé) Bryan A. Coates

Bryan A. Coates
Vice-président Finances et chef de la
direction financière

Le 5 novembre 2009

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

Corporation Minière Osisko

1100 De La Gauchetière Ouest

Bureau 300

Montréal, Québec, Canada, H3B 2S2

Téléphone : 514 735-7131

Télécopieur : 514 933-3290

Courriel : info@osisko.com

Site Web : www.osisko.com

Administrateurs et dirigeants

Victor H. Bradley, président du conseil

Sean Roosen, président et chef de la direction et administrateur

Robert Wares, vice-président exécutif et chef des opérations et administrateur

Staph Leavenworth Bakali, administrateur

André J. Douchane, administrateur

Norman Storm, administrateur

Serge Vézina, administrateur

John Burzynski, vice-président, Développement corporatif

Bryan A. Coates, vice-président, Finances et chef de la direction financière

Jean-Sébastien David, vice-président, Développement durable

Luc Lessard, vice-président, Ingénierie et construction

André Le Bel, vice-président, Affaires juridiques et secrétaire corporatif

Sergio Cattalani, vice-président, Exploration

Robert Mailhot, vice-président, Ressources humaines

Conseiller juridique

Lavery, de Billy, Montréal

Vérificateurs

PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l., Montréal

Agent de transfert

Trust CIBC Mellon, Montréal

Bourses d'échange

Bourse du TSX – OSK

Deutsche Boerse - EWX